

Document: EB 2015/LOT/P.14  
Date: 30 July 2015  
Distribution: Public  
Original: French

E



## President's report

### Proposed loan to the Republic of the Congo for the Inland Fisheries and Aquaculture Project (PD-PAC)

#### Note to Executive Board representatives

##### Focal points:

##### Technical questions:

Rasha Omar  
Country Programme Manager  
Tel.: +243 9700 20670  
e-mail: r.omar@ifad.org

Adriane Del Torto  
Programme Analyst (Task Manager)  
Tel.: +39 06 5459 2776  
e-mail: a.deltorto@ifad.org

##### Dispatch of documentation

Alessandra Zusi Bergés  
Officer-in-Charge  
Governing Bodies Office  
Tel.: +39 06 5459 2092  
e-mail: gb\_office@ifad.org

---

For: Approval

## Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the project area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and development and rural poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and the RB-COSOP	2
II. Project description	2
A. Project area and target group	2
B. Project development objective	3
C. Components/outcomes	3
III. Project implementation	4
A. Approach	4
B. Organizational framework	4
C. Planning, M&E and learning and knowledge management	5
D. Financial management, procurement and governance	5
E. Supervision	5
IV. Project cost, financing and benefits	6
A. Project cost	6
B. Project financing	6
C. Summary benefit and economic analysis	7
D. Sustainability	7
E. Risk identification and mitigation	7
V. Corporate considerations	8
A. Compliance with IFAD policies	8
B. Alignment and harmonization	8
C. Innovation and scaling up	8
D. Policy engagement	9
VI. Legal instruments and authority	9
VII. Recommendation	9

## Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework

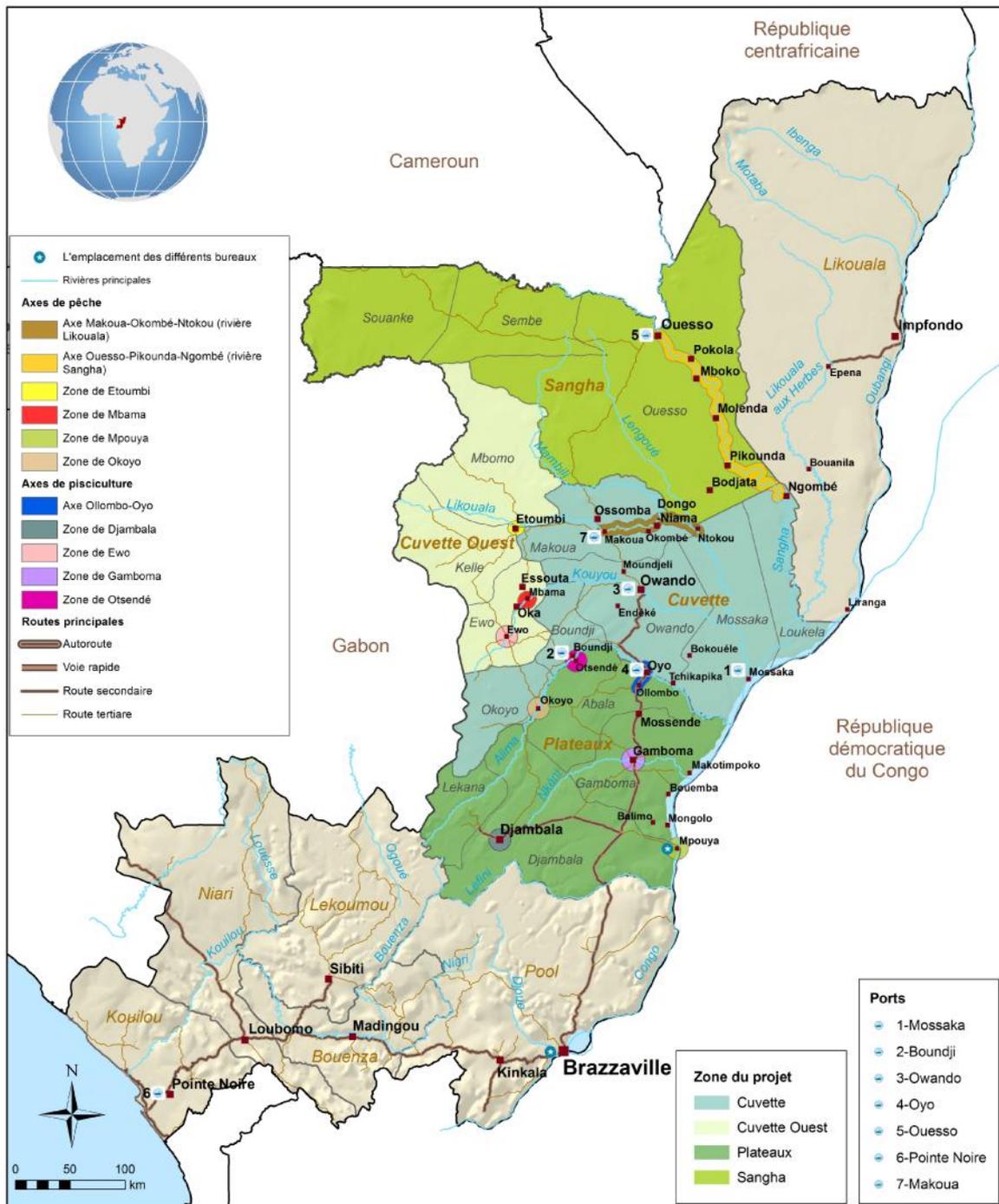
## Abbreviations and acronyms

COSOP	country strategic opportunities programme
DDPA	departmental directorate of fisheries and aquaculture
EIRR	economic internal rate of return
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
M&E	monitoring and evaluation
MPA	Ministry of Fisheries and Aquaculture
NPV	net present value
OFID	OPEC Fund for International Development
PCU	project coordination unit
PND	National Development Plan
UTF	unilateral trust fund

# Map of the project area

Republic of the Congo  
 Inland Fisheries and Aquaculture Project (PD-PAC)

*Rapport de conception finale*



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Source: FIDA | 08-06-2015

## Republic of the Congo

### Inland Fisheries and Aquaculture Project (PD-PAC)

#### Financing summary

<b>Initiating institution:</b>	IFAD
<b>Borrower:</b>	Republic of the Congo
<b>Executing agency:</b>	Ministry of Fisheries and Aquaculture
<b>Total project cost:</b>	US\$17.57 million
<b>Amount of IFAD loan:</b>	SDR 5.49 million (equivalent to approximately US\$7.70 million)
<b>Amount of IFAD grant:</b>	US\$0.5 million
<b>Terms of IFAD loan:</b>	Blend: Maturity period of 25 years, including a grace period of 5 years, with interest at a fixed rate of 1.25 per cent plus a service charge of 0.75 per cent per annum
<b>Cofinanciers:</b>	OPEC Fund for International Development (OFID) Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
<b>Amount of cofinancing:</b>	OFID: US\$3.17 million FAO: US\$0.22 million
<b>Terms of cofinancing:</b>	OFID: 100 per cent loan FAO: 100 per cent grant
<b>Contribution of borrower:</b>	US\$3.51 million
<b>Contribution of beneficiaries:</b>	US\$2.46 million
<b>Appraising institution:</b>	IFAD
<b>Cooperating institution:</b>	Directly supervised by IFAD

## Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for proposed financing to the Republic of the Congo for the Inland Fisheries and Aquaculture Project, as contained in paragraph 42.

## Proposed loan to the Republic of the Congo for the Inland Fisheries and Aquaculture Project (PD-PAC)

### I. Strategic context and rationale

#### A. Country and development and rural poverty context

1. The Republic of the Congo is a middle-income country, with income per capita of US\$2,660 (World Bank, 2013). The country has posted growth averaging 5.8 per cent over the past five years. Inflation over the period has been moderate at an estimated 3.7 per cent (International Monetary Fund, 2013). The economy is dominated by the oil sector, which today accounts for 60 per cent of GDP, 90 per cent of exports and 80 per cent of government revenues. The other sectors underpinning economic growth in the country are mining, forestry and public works.
2. The incidence of poverty nationwide fell from 50.7 per cent in 2008 to 46.5 per cent in 2011, but is still running at 70 per cent in rural areas. The Gini coefficient is 47.3. According to estimates, the Republic of Congo is 33 per cent rural and 70 per cent of rural households derive their livelihoods from agriculture. The agriculture sector provides 35 per cent of employment and contributes 3.4 per cent of GDP (World Bank, 2011). The fisheries and aquaculture sector employs about 15 per cent of rural people and contributes 2.7 per cent of GDP (FAO).
3. The fisheries sector in the Republic of the Congo includes both maritime fishing and inland fishing, the latter being more important in quantitative terms. Inland fishing is practised throughout the country on an artisanal basis, more intensively in the Congo basin than in watercourses outside the basin. The Congo basin extends over four departments: Cuvette, Cuvette-Ouest, Likouala and Sangha. It comprises nine major watercourses, totalling more than 2,600 km of navigable waterways.<sup>1</sup>
4. Inland fishing generates substantial revenues and provides employment for many households in the departments of Plateaux, Cuvette, Cuvette-Ouest, Likouala and Sangha. It is the main source of income for people living in Likouala and Cuvette. Total inland fishing production is currently about 36,000 tonnes/year. Some 31,000 fishers supply river regions and urban centres. Fish is most often smoked for conservation purposes.
5. Fishing is a major asset in a country with very high average fish consumption. However, domestic production is far from sufficient to meet demand, so that 40,000 tonnes of fish are imported every year. Fish provides more than 40 per cent of animal protein in the national diet. Improving the current capture levels within the framework of responsible fishing and effective marketing therefore represents one of the main challenges facing the Government and a unique investment opportunity.

<sup>1</sup> Watercourses present in the basin are as follows: Sangha (500 km) and its main tributary Likouala-aux-Herbes (350 km); Likouala-Mossaka (475 km) and its three main tributaries – Mambili, Bokiba and Kouyou; Oubangui, which borders the basin along close to 500 km; Alima, also 500 km long but less important from a fishing point of view; the Congo river, whose right bank drains the waters of all the above rivers and borders the basin along close to 350 km.

## B. Rationale and alignment with government priorities and the RB-COSOP

6. IFAD's country strategic opportunities programme (COSOP) for the Republic of the Congo for the period 2010-2014 set an overall objective to bring about a sustainable improvement in income and food security for poor rural people through value chain development. Three strategic objectives were identified: (i) to increase small farmers' access to appropriate and effective technologies in agriculture and fishing to improve their production, processing, storage and preservation; (ii) to increase small farmers' access to transparent markets for agricultural and fishery inputs and products for the targeted chains; and (iii) to increase rural organizations and producers' organizations participation in local and national planning and policy making. Although this project was not included in the COSOP project pipeline, it is fully aligned with the first and second COSOP strategic objectives and will support the development of the fisheries sector, in complementarity with the Agricultural Value Chains Support Development Project (PADEF) that entered into effect in July 2013.
7. Fisheries and aquaculture constitute a priority niche for development by the Congolese Government. Organizing the fisheries value chain offers an attractive investment opportunity as national fish resources are currently under-exploited and fish consumption is higher than the world average, estimated at 25.5 kg/person/year compared to domestic demand of about 100,000 tonnes/year, which is satisfied largely by imports. To promote growth in the sector, the Government adopted a development strategy (2011), action plans for the sustainable development of fisheries and aquaculture (2011 to 2020), and a policy letter on fisheries and aquaculture (July 2013). In addition, there is a law on inland fisheries and aquaculture dating from 2010 that structures both activities.
8. This project is aligned with certain activities under the sustainable development action plan for fisheries, i.e.: (i) strengthening infrastructure and human and technical capacities; and (ii) promoting responsible and sustainable fisheries management. With respect to the sustainable development action plan for aquaculture, this project is aligned with: (i) strengthening support services; (ii) making production systems more efficient; and (iii) professionalizing the subsector.

## II. Project description

### A. Project area and target group

9. The project area takes in the departments of Cuvette, Cuvette-Ouest, Sangha and Plateaux, host to concentrations of small-scale fishers and fish farmers who supply major towns in the northern part of the country<sup>2</sup> and Brazzaville with fresh, smoked and dried salted fish. Within the project area, 32 per cent<sup>3</sup> of the population are 15 to 34 years of age, and 33.2 per cent of households are headed by women.<sup>4</sup> In addition, there are an estimated 12,000 people among vulnerable populations living in this area.
10. The direct beneficiaries, in an estimated 5,600 households, will be selected on the basis of the following criteria: (a) poverty level; (b) affirmative action favouring vulnerable groups; and (c) voluntary self-selection by fishers and fish farmers who meet a set of socio-economic criteria to be developed on a participatory basis with the populations.

<sup>2</sup> Ouesso, Owando, Ewo, Oyo, Makoua, Gamboma, Djambala.

<sup>3</sup> According to the general census (RGPH) of the Congo (2007).

<sup>4</sup> According to the Congolese household survey (2011).

## B. Project development objective

11. The overall objective of PD-PAC is to bring about a sustainable improvement in income and food security for fishers and fish farmers by developing the fisheries value chain. The specific objective is to sustainably improve fish production to increase the incomes of fishers and fish farmers. The project approach is to strengthen and better structure the value chain to enable small-scale fishers and fish farmers to obtain larger profit margins.

## C. Components/outcomes

12. PD-PAC is structured around three technical components and one project coordination, management and M&E component.
13. Component 1: Development of the inland fisheries value chain. The objective of this component is to raise fishers' incomes by putting in place sustainable fisheries management, more productive fishing, and improvements in product processing and marketing. The component will directly support some 5,000 fishers.
14. Component 2: Development of commercial fish farming. The project interventions will cover technical support for small-scale fish farmers with ponds of less than 8 ares and their organizations, to enable them to transition from subsistence fish farming to profitable, market-oriented fish farming. The component will directly support 600 active fish farmers.
15. Component 3: Capacity-building for the Ministry of Fisheries and Aquaculture (MPA). PD-PAC will contribute to the MPA capacity-building effort with institutional support in management, planning and sector M&E. Training will be offered at the central level and at departmental directorates of fisheries and aquaculture (DDPA) in the targeted departments. The MPA and DDPA are currently understaffed and under-equipped with technical and financial resources, and project support will address this.
16. Component 4: Coordination, M&E and knowledge management. Project implementation will respect the following principles: (i) an effective chain of command; (ii) efficient management; and (iii) subsidiarity. Project coordination will be undertaken by a project coordination unit (PCU) that will be granted administrative and financial management autonomy by the Government. The PCU will be based in Brazzaville to favour synergies with the Government and with projects financed by other donors. The DDPA in the targeted departments will be the principal implementation partners.

### III. Project implementation

#### A. Approach

17. PD-PAC will be implemented in three phases: phase 0, project start-up; phase 1, key activities; and phase 2, expansion. The content of all three phases is summarized below:

Table 1

	<i>Inland fisheries</i>	<i>Fish farming</i>
<b>Phase 0</b>	<p>Set up data collection systems (fishers survey)</p> <p>Studies on fishing areas, infrastructure and management modalities</p> <p>Fishing activities in Sangha as partnerships have already been identified with private companies</p> <p>Net exchanges in all departments</p> <p>Awareness-raising of populations in targeted departments</p> <p>Activities in Cuvette, Cuvette-Ouest and Sangha</p>	<p>Survey of fish farmers and identification of infrastructure and training needs</p> <p>Awareness-raising of populations</p> <p>Activities in Cuvette and Cuvette-Ouest</p>
<b>Phase 1</b>	<p>Based on studies done in phase 0, start-up of actions for inland fisheries in Cuvette and Cuvette-Ouest</p> <p>Training in marketing (improved ovens, ice)</p> <p>Construction of landing stages and market infrastructure</p>	<p>Rehabilitation of existing fish farmer ponds</p> <p>Linkages between fish farmers and producers of hatchlings and feed</p>
<b>Phase 2</b>	<p>Scaling up of phase 1 activities, consolidation of results and sustainability of activities with management committees and DDPA</p> <p>Development of microfinance services to improve sustainability</p>	<p>Implementation of activities and application of lessons learned from phase 1 in the entire project area; refinement of relations between value chain actors in all four targeted departments</p> <p>Development of microfinance services to improve sustainability</p>

#### B. Organizational framework

18. The institutional framework in the Republic of the Congo is currently heterogeneous, and institutional capacity is generally weak. There are few NGOs and grass-roots organizations operating in the fisheries sector. As a result, the project will be implemented with the MPA through the DDPA, with support from two types of operators: (i) strategic partners, including FAO, with which the PCU will sign a memorandum of understanding on a unilateral trust fund (UTF); and (ii) private service providers. All service agreements, including with the MPA, will be managed by the PCU, which will evaluate each organization on the basis of the services provided.
19. A UTF agreement will be signed with FAO for the provision of technical assistance to MPA in fisheries and aquaculture development. Private service providers will be tasked with supplying hatchlings and improved feed, advisory assistance and training. The farms to produce hatchlings and improved feed have already been identified. All service providers will be recruited on a competitive basis and associated with the project under contracts. Each provider will be responsible for

the implementation of the work entrusted to it, as well as for collecting performance indicators to feed the online project monitoring database. They will also be evaluated on the quality of services provided by PCU technical staff.

#### C. Planning, M&E and learning and knowledge management

20. The M&E system for PD-PAC will be based on the PADEF system, to standardize and facilitate use. Data will be collected on a regular basis with support from groups and DDPA, and will be processed by the PCU, which will also be responsible for sharing the information. M&E will also support PD-PAC in results management.
21. In terms of knowledge management, the project will support the collection and dissemination of information relevant to value chain actors at the local, departmental and national levels, and make use of the results obtained and the methods implemented by projects cofinanced by IFAD. To this end, all PCU members and other MPA actors will be trained in knowledge management. The PCU and MPA will jointly produce manuals of best practices, technical specifications, posters, videos and radio broadcasts in accordance with a communication plan prepared at the project outset and coordinated by the planning and M&E officer in collaboration with the deputy planning and M&E officer and the rural outreach officer.
22. An M&E system, including participatory monitoring, will be set up to inform decision-making at the various levels of PD-PAC implementation. It will allow for measuring not only progress on project implementation but also the project's results and impact. The system adopted will be the same one established for PADEF.

#### D. Financial management, procurement and governance

23. An evaluation of the financial management system of the Republic of the Congo performed by IFAD's Financial Services Division rated the fiduciary risk as high. With the risk mitigation measures in place, the risk has been rated by IFAD as moderate. PD-PAC will establish a reliable and rigorous environment for fiduciary control management and a qualified team.
24. IFAD has mobilized a grant to facilitate project start-up and provide for recruitment of the team tasked with project finance, installation and configuration of accounting software and training of PCU staff in financial management. The accounting principles in effect in the Republic of Congo are those of the Organization for the Harmonization of Business Law in Africa (OHADA).
25. The project will have three accounts: (i) a main account for funds provided by IFAD; (ii) an account for counterpart funds; and (iii) an account for OFID funds. Four accounts for advance payments will be opened in Ewo, Ouessou, Owando and Djambala, where the four DDPA headquarters are located, for deposit of funds to implement their activities. Beginning in year one, the PCU will receive a start-up advance equivalent to 50 per cent of the amount of the annual workplan and budget (AWP/B). The funds will be replenished by withdrawal applications prepared by the PCU on the basis of vouchers for DDPA and PCU expenses.
26. Procurement arrangements are stipulated in prevailing legislation in the Republic of the Congo, but IFAD will set the thresholds based on its experience implementing projects in the country.

#### E. Supervision

27. The project will be supervised directly by IFAD in close collaboration with the Government and FAO. As insufficient data was a significant obstacle in project design, supervision missions during the first months of implementation will ensure that the M&E system is soundly in place and that studies to gather data and better target programme activities have been finalized. Training will also be an important

activity at the PCU and MPA levels. The first year will be devoted to selecting and contracting reliable partners for implementation in the field.

## IV. Project cost, financing and benefits

### A. Project cost

28. The total project cost is estimated at US\$17.57 million over a period of six years. Base costs are US\$15.74 million, in addition to US\$0.12 million in provisions for physical contingencies, or 0.66 per cent of the total, and US\$1.71 million in provisions for price escalation, or 9.74 per cent of the total. Taxes are included in the amount of US\$1.48 million, or 8.4 per cent of the total. Finally, investments represent about 80.0 per cent of total cost and recurring costs 20.0 per cent.

Table 2  
**Project cost by financier and component**  
(Thousands of United States dollars)

Component	IFAD loan		IFAD grant		OPEC		FAO		Beneficiaries		Borrower/ counterpart		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
1. Development of the inland fisheries value chain	2 572	46.8			1 899	34.5	222	4	75	1.4	729	13.3	5 498
2. Development of commercial fish farming	1 792	42			50	1.2			2 380	55.8	43	1	4 265
3. Capacity-building for MPA	1 006	30.8	500	15.3	253	7.7					1 508	46.1	3 267
4. Coordination, M&E and knowledge management	2 334	51.4			970	21.4					1 232	27.1	4 537
<b>Total</b>	<b>7 704</b>	<b>43.9</b>	<b>500</b>	<b>2.8</b>	<b>3 172</b>	<b>18.1</b>	<b>222</b>	<b>1.3</b>	<b>2 455</b>	<b>14</b>	<b>3 512</b>	<b>20</b>	<b>17 566</b>

### B. Project financing

29. IFAD will contribute a loan in the amount of US\$7.70 million, or 43.9 per cent of total project cost, and a grant of US\$0.5 million for MPA capacity-building and to set up the PCU. OFID will contribute a loan in the amount of US\$3.17 million, or 18.1 per cent of total project cost. FAO will contribute the amount of US\$0.22 million to the project. The Government's contribution will total US\$3.51 million, of which US\$1.48 million in respect of taxes and tariffs on the project goods and services. The contribution of beneficiaries is estimated at US\$2.46 million, or 14 per cent of total cost, and represents labour for the construction of marketing infrastructure and pond rehabilitation, and the beneficiary share in the purchase of fish farming inputs subsidized in part by the project.

Table 3  
**Project cost by expenditure category and financier**  
 (Thousands of United States dollars)

Category of expenditure	IFAD loan		IFAD grant		OPEC		FAO		Beneficiaries		Borrower/ counterpart		Total Amount
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
1. Studies, training, technical assistance, service agreements	3 839	64.1	500	8.4	600	10	222	3.7			827	13.8	5 988
2. Civil and rural engineering	415	14.2			1 279	43.6			229	7.8	1 009	34.4	2 933
3. Equipment and vehicles	1 816	35.4			322	6.3			2 226	43.4	760	14.8	5 124
4. Personnel, operating and maintenance	1 635	46.4			970	27.6					916	26	3 521
<b>Total</b>	<b>7 704</b>	<b>43.9</b>	<b>500</b>	<b>2.8</b>	<b>3 172</b>	<b>18.1</b>	<b>222</b>	<b>1.3</b>	<b>2 455</b>	<b>14</b>	<b>3 512</b>	<b>20</b>	<b>17 566</b>

### C. Summary benefit and economic analysis

30. The internal financial rate of return (FIRR) for a small-scale fishing operation is 62 per cent and the net present value (NPV), at an opportunity cost of capital of 14 per cent, is CFAF 325,000. The FIRRs calculated for individual fish farming operating models and small group fish farming operating models are respectively 44 per cent and 35 per cent. The NPVs generated by these two fish farming models are respectively CFAF 450,000 and CFAF 2,230,000. The project will directly reach about 5,000 artisanal fishers, 200 individual small-scale fish farmers and 50 small-scale fish farmer groups (about 600 fish farmers in total), distributed over the four targeted departments. The indirect beneficiaries are the families of small-scale fishers and fish farmers, fish traders and vendors of fish farming inputs and fishing equipment, totalling 22,400 people. Project returns are satisfactory, with an economic internal rate of return of 14.7 per cent and an NPV, at an opportunity cost of social capital of 6.5 per cent, of CFAF 4,371 million, or US\$6.6 million.

### D. Sustainability

31. The project's sustainability is guaranteed by the fact that PD-PAC addresses the question of value chains and strengthening its links. This formulation assumes significant private-sector development and an improved organization among the various operators. A participatory approach will be taken to ensure ownership among operators and sustainability of the interventions and facilities put in place.

### E. Risk identification and mitigation

32. The main risks incurred by the project and proposed mitigation measures are as follows:
- Institutional weaknesses of MPA. These will be addressed by building institutional capacity; the MPA will benefit from: (i) upgrading of unqualified officers; (ii) recruitment and training of sector heads; and (iii) a proactive approach to PD-PAC design, with active participation by MPA and support from IFAD.
  - Institutional weaknesses of the country. As indicated, these limit the number of reliable partners. To guarantee service quality, PD-PAC will use calls for expressions of interest to identify organizations able to provide the services. In addition, the private sector will play an important role in this regard and will be strengthened under service contracts between smallholder producers and the private sector. These contracts will be facilitated by the PCU.

- (c) Land disputes. Land disputes between fishers or fish farmers and landowners relate to water use. PD-PAC will ensure close collaboration and regular dialogue with landowners to guarantee access by fishers to fishing areas and areas that favour fish farming.
- (d) Institutional weaknesses of groups and individualistic attitudes among fishers. This calls for a change of mentality among value chain actors to achieve ownership of the project approach by fishers and fish farmers. PD-PAC provides for a major information and awareness-raising campaign at start-up, and then ongoing training in support of all project interventions.
- (e) Climate risks. Climate change in Central Africa appears to manifest itself not in a decline in annual average precipitation but rather in more frequent climate events such as torrential off-season rains or unusual periods of drought. Mitigating measures could include the adoption of fishing and fish farming practices that are better adapted to such changes.
- (f) Fiduciary risk. MPA weaknesses will be taken into account from the effective date of the capacity-building grant that will ensure quality staff by making use of the services of an external firm for recruitment and continuing training. Also, the purchase and configuration of accounting and financial management software (TOMPRO) and training of PCU staff to use it will take place before the first disbursement of the loan. Training in financial management and other fiduciary matters will continue on a regular basis throughout the entire project duration. Such training will also be offered to MPA officers.

## V. Corporate considerations

### A. Compliance with IFAD policies

33. The project is fully aligned with IFAD's Strategic Framework 2011-2015 and consistent with IFAD policies on targeting, natural resource management, gender equality and knowledge management.

### B. Alignment and harmonization

34. The PD-PAC interventions are aligned with the Government's strategic directions in the fisheries and aquaculture sector. Guiding frameworks are set forth in the following documents:
- (a) President's policy letter on fisheries and aquaculture in the Republic of the Congo (July 2013);
  - (b) Strategies and action plans for the sustainable development of fisheries and aquaculture (2011-2020); and
  - (c) The National Development Plan (PND) 2012-2016 as the framework to operationalize the President's vision for the country, the Path to the Future.

35. The project will be the results of collaboration between IFAD, MPA and FAO, in addition to the OFID resources. The investments will complement the existing roadmap of MPA and activities under PADEF, with which PD-PAC will work in synergy.

### C. Innovation and scaling up

36. PD-PAC will introduce technical innovations in inland fishing and fish farming. Technologies such as improved ovens for drying and smoking, nets, ponds, feed and quality hatchlings will be introduced on a small scale and accompanied by training. Based on the results obtained during the pilot phase, the activities will be replicated on a larger scale in the various geographical areas covered by the project.
37. Co-management activities also represent an innovation in the Republic of the Congo. The experience will be based on experience with other IFAD projects in

fisheries and aquaculture. It will first be piloted on a participatory basis in the region of Ntokou, in Cuvette-Ouest. If the results are satisfactory, it will be replicated in other areas. The participation of fisher and fish farmer organizations will be crucial to the success of the co-management activities.

#### D. Policy engagement

38. The PD-PAC intervention logic is to support the development of the fisheries value chain with integrated strengthening activities along the entire value chain, to increase fishers' incomes and improve fish products so as to guarantee sufficient protein for the Congolese population. The activities undertaken within the value chain will serve as a model for replication throughout the country and will maximize private-sector investment to promote the value chain's viability.

### VI. Legal instruments and authority

39. A project financing agreement between the Republic of the Congo and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
40. The Republic of the Congo is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
41. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

### VII. Recommendation

42. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on blended terms to the Republic of the Congo in an amount equivalent to five million four hundred ninety thousand special drawing rights (SDR 5,490,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze  
President

# Accord de financement négocié: Projet de développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC)

(Négociations terminées le 07/10/2015)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Nom du Projet: Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales ("le Projet")

La République du Congo ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU que l'Emprunteur a sollicité auprès du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord; et

ATTENDU que l'Emprunteur entend obtenir du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le Développement International (le Fonds OPEP) un prêt pour contribuer au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord séparé conclu entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

## Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

## Section B

1. Le montant du prêt est de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille droits de tirages spéciaux (5 490 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions mixtes. Les prêts accordés à des conditions mixtes supportent un taux d'intérêt fixe de 1,25% sur le montant de l'encours en principal et sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, et d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an à compter de la date de leur approbation par le Conseil d'administration du Fonds.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'euro.
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août.
6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA), destiné à recevoir les fonds provenant du prêt est ouvert à Brazzaville au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.
7. Un compte de Projet libellé en FCFA destiné à recevoir la contribution de l'Emprunteur est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.
8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant en FCFA équivalent à trois millions cent soixante-quinze mille euros (3 175 000 EUR). Ces fonds représentent la contribution de l'Emprunteur au financement du Projet et l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet. Les montants des droits, impôts et taxes sur lesdits biens et services seront payés par le Projet à partir des fonds de contrepartie.

#### Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture («MPA») de l'Emprunteur.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

#### Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision du Projet.

#### Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
  - a) Le compte désigné et le compte de Projet ont été ouverts,
  - b) Le Comité de Pilotage (CP) et l'Unité de coordination du Projet (UCP) ont été créées par arrêté ministériel,
  - c) Le coordonnateur du projet, le responsable administratif et financier, le responsable en suivi-évaluation et le responsable en passation des marchés de l'UCP ont été recrutés conformément aux dispositions du présent Accord, et

d) Le manuel d'opérations ainsi que le manuel de procédure administratives et financières, contenant le plan de passation de marchés pour les premiers dix-huit (18) mois de mise en œuvre du Projet, ont été finalisés et validés par le Fonds.

2. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de  
l'intégration  
Av. Cardinal Emile Biayenda  
B.P 2083  
Brazzaville  
République du Congo

Caisse congolaise d'amortissement  
410 E Av. Cardinal Emile Biayenda  
B.P 2090  
Brazzaville  
République du Congo

Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

---

[Introduire le nom du représentant autorisé]  
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président

## Appendice 1

### Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du projet/Projet

1. Population cible. Le PD-PAC sera mis en œuvre dans quatre départements ruraux du Nord du pays (Plateaux, Cuvette, Cuvette ouest et Sangha), comprenant environ 489 372 habitants ou environ 122 000 ménages (la «zone du Projet»). Le groupe cible du PD-PAC est constitué des ruraux pauvres actifs (petits pêcheurs, petits pisciculteurs, femmes commerçantes), s'adonnant à la pêche, à la transformation, à la vente de poisson ainsi qu'à la pisciculture (la «population cible»). La population cible est estimée à environ 182 846 personnes, tous départements confondus, et englobe 5 600 ménages.

2. Objectifs. L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire de la population cible. L'objectif spécifique du Projet est d'augmenter durablement la production halieutique par le renforcement et la meilleure organisation de la chaîne de valeur afin d'assurer une marge de profit plus importante pour les petits pêcheurs et les petits pisciculteurs.

3. Composantes. Les objectifs du Projet seront atteints par la mise en œuvre de quatre composantes: i) développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale; ii) développement de la pisciculture commerciale; iii) renforcement des capacités du MPA; et iv) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

##### 3.1. Composante 1 –Développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale

La composante vise à augmenter l'offre en poisson par la mise en place d'une gestion durable des pêcheries afin d'assurer la préservation et la survie des écosystèmes, à promouvoir une pêche plus productive et une amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits. La composante sera articulée à travers cinq activités: i) information et sensibilisation; ii) actions de concertation; iii) appui à la gestion durable des pêcheries; iv) appui à la transformation et la commercialisation du poisson; et v) facilitation de l'accès aux services financiers de proximité et appui à l'entrepreneuriat rural.

###### 3.1.1 Activité 1: Information et sensibilisation.

Au terme de cette activité, il est prévu que la campagne d'information sensibilise les principaux acteurs de la filière, les organisations de base et les autorités locales afin de les informer sur les objectifs, l'approche et les modalités de mise en œuvre du Projet.

###### 3.1.2 Activité 2: Actions de concertation.

Au terme de cette activité, le Projet organisera dans chaque département une réunion annuelle de concertation sous forme d'atelier entre les acteurs de la filière. L'atelier

permettra de préparer un plan d'action de la filière. Ces réunions annuelles permettront de:

- i) faire un état des lieux de la filière et formuler ou mettre à jour le plan d'action de la filière;
- ii) formuler des recommandations sur les améliorations à apporter à l'environnement réglementaire et institutionnel; et
- iii) évaluer de façon participative l'efficacité et l'impact du Projet. Elles regrouperont tous les acteurs de la filière et favoriseront l'implication des jeunes dans la priorisation des activités de la filière. Les femmes seront parties prenantes de ces réunions. La direction départementale de la pêche et de l'aquaculture se servira des recommandations de ces réunions pour préparer le plan de travail et budget annuel (PTBA) départemental.

### 3.1.3 Activité 3: Appui à la gestion durable des pêcheries.

Au terme de cette activité, le Projet va mener les activités suivantes:

a) L'organisation des acteurs de la pêche. Il est nécessaire d'appuyer les organisations de pêcheurs pour mieux les organiser et de tenter d'en créer (là où elles n'existent pas encore) dans les villages de la zone du Projet. La perspective est de constituer des structures faïtières aptes à s'insérer dans le processus de cogestion des pêcheries. Ces organisations seront appuyées à travers l'animation et la formation de leurs membres. Elles seront les principaux interlocuteurs du Projet et de l'administration des pêcheries dans les villages.

b) La mise en place d'un système de collecte des données sur la pêche. La priorité sera accordée à la mise en place, dans la zone du Projet, de structures et de plans permettant de collecter à intervalles réguliers les données indispensables à la préparation de plans d'aménagement participatifs des pêcheries par les utilisateurs.

c) L'inventaire et l'étude des habitats essentiels des espèces. Les zones de pêche protégées (ZPP) sont utilisées pour préserver la durabilité des ressources et des habitats essentiels. Si elles sont respectées, les ZPP protègent les espèces sédentaires, tiennent une partie du stock à l'écart de la pression exercée par la pêche et offrent un refuge à la biomasse des reproducteurs, de façon à permettre le repeuplement des zones de pêche adjacentes, grâce à la migration des poissons ou à la dispersion des juvéniles.

d) La formation et l'accompagnement des acteurs de la pêche dans la mise en place et la gestion des ZPP. Le projet financera des ateliers de formation, le suivi technique et l'appui-conseil. La formation sera assurée par un prestataire de service spécialisé dans le domaine, sélectionné par appel d'offres.

e) Les études techniques et participatives pour instaurer des périodes de repos biologique. Le repos biologique permettrait au poisson de récupérer et de fournir par la suite une prise totale plus importante et d'une grande valeur. Il pourrait donc être nécessaire d'instaurer un repos biologique toutes espèces couvrant la période correspondant à la reproduction des poissons pour la sauvegarde des pêcheries. Pour ce faire, des études techniques et participatives sont nécessaires pour évaluer la nécessité des repos biologiques et leur faisabilité socio-économique.

f) L'élaboration de plans de cogestion des pêcheries. Le Projet mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques en introduisant le concept de cogestion pour une gestion durable des ressources halieutiques. Il financera l'élaboration de plans de cogestion des pêcheries. Ces plans seront élaborés avec la collaboration de toutes les parties prenantes (services techniques de la pêche, collectivités locales, chefs traditionnels, chefs de village, organisations des acteurs de la pêche et autres) pour gérer l'activité de pêche de façon durable. Ces plans délimiteront les zones à aménager et organiseront aussi l'exploitation et la surveillance des pêcheries.

g) La conception des cadres de concertation locale pour la surveillance et la gestion des pêcheries. La surveillance des pêcheries s'effectuera selon une stratégie basée sur deux piliers: au niveau village, des comités villageois de gestion qui utilisent la cohésion et la pression sociales pour que la réglementation soit respectée; au niveau district, un comité local de pêche sera mis en place dans chaque district concerné pour le suivi du respect de la réglementation en vigueur. Un comité départemental de pêche, appelé à devenir l'organe de coordination pour une participation des élus locaux et des représentants d'autres parties prenantes au plan de cogestion, sera mis en place dans chaque département concerné.

h) La diversification des activités des pêcheurs. Le projet mettra en place un programme de promotion des activités génératrices de revenus (AGR) destiné aux femmes et aux jeunes. Une étude sera réalisée pour répertorier les AGR rentables que le Projet pourra soutenir et examinera les possibilités d'introduire de nouvelles AGR dans la zone du Projet.

i) L'échange des filets de pêche prohibés. Le projet mettra en place un programme pour que les pêcheurs remettent délibérément leurs filets de pêche interdits en échange des filets réglementaires.

#### 3.1.4 Activité 4: Appui à la transformation et la commercialisation du poisson.

Au terme de cette activité, le Projet va mener les activités suivantes:

a) L'amélioration des techniques de transformation du poisson. Le Projet accompagnera l'introduction de fours, séchoirs solaires et claies surélevées pour améliorer le séchage et le fumage du poisson. Le Projet accompagnera également l'introduction de ces techniques par des actions de formation, ciblant principalement les femmes actives dans la transformation du poisson sur les techniques de salage, séchage et la construction de ces types d'équipements.

b) L'amélioration de la commercialisation du poisson frais. Le Projet introduira l'utilisation de la glace pour mieux valoriser la commercialisation du poisson frais.

c) L'amélioration des équipements utilisés pour le transport du poisson vivant. Le Projet introduira l'utilisation de récipients appropriés pour faciliter le transport du poisson vivant et satisfaire aux règles d'hygiène.

d) L'appui au développement des unités de transport des produits halieutiques. Le Projet accompagnera la multiplication des unités de transport des produits halieutiques sur les lieux de production et l'amélioration du système de collecte des produits.

e) La construction de débarcadères et marchés de poissons. Le Projet financera la construction de débarcadères et de marchés de poissons. Le choix des emplacements à l'édification de ces infrastructures sera convenu avec les acteurs de la pêche, les autorités locales et les opérateurs durant les activités de démarrage, puis confirmé au début de la première année d'exécution.

#### 3.1.5 Activité 5: Facilitation de l'accès aux services financiers de proximité et appui à l'entrepreneuriat rural.

Au terme de cette activité, il est prévu que le Projet améliore l'accès au financement des populations vivant de la pêche ou la pisciculture à travers une amélioration de l'offre des services ainsi qu'une meilleure structuration de la demande. Un fonds d'appui aux pisciculteurs et pêcheurs sera mis en place pour permettre un financement partagé du matériel qui contribue à la rentabilité de l'activité de pisciculture, de pêche et de commerce de poisson d'eau douce. En outre, le Projet appuiera les pêcheurs, qui en font la demande,

pour développer des projets d'entrepreneuriat de pêche, ainsi que les jeunes et femmes porteurs de projets impliqués dans la chaîne de valeur de la filière.

### 3.2. Composante 2 – Développement de la pisciculture commerciale.

La composante a pour but de promouvoir une pisciculture commerciale qui vise le profit, avec la mise en œuvre de techniques adaptées aux différents types de sites et de pisciculteurs dans le cadre de filières locales fiabilisées pour les approvisionnement et le marché et à proposer la pisciculture comme une activité de diversification pour les communautés de pêcheurs. La composante sera articulée à travers trois activités: i) appui technique aux pisciculteurs, ii) appui à l'organisation des pisciculteurs, et iii) information et sensibilisation des pisciculteurs.

#### 3.2.1 Activité 1: Appui technique aux pisciculteurs.

Au terme de cette activité, le Projet va renforcer les capacités techniques des pisciculteurs, mettre en place la production d'alevins et d'aliments performants dans la zone du Projet.

#### 3.2.2 Activité 2: Appui à l'organisation des pisciculteurs.

Au terme de cette activité, le Projet va renforcer les capacités de l'administration de proximité, telles que les agents des directions départementales et des secteurs qui vont recevoir la formations nécessaire. Le Projet va accompagner les groupements et associations piscicoles afin de favoriser leur développement.

#### 3.2.3 Activité 3: Information et sensibilisation des pisciculteurs.

Au terme de cette activité, le Projet va instaurer un réseau d'information, éducation et communication au travers duquel les pisciculteurs, les producteurs d'intrants piscicoles et des sous-produits agricoles pourront véhiculer aux différents partenaires l'information sur la disponibilité en temps réel d'intrants piscicoles, de poissons marchands, de matériel de pêche, de sous-produits agricoles, etc.

### 3.3. Composante 3 – Renforcement des capacités du MPA.

La composante vise à améliorer les capacités des quatre (4) Directions Départementales de la Pêche et de l'Aquaculture (DDPA) dans la zone du Projet. La composante sera articulée à travers trois activités: i) construction et réhabilitation des bureaux et logements; ii) équipement du MPA; et iii) formation des agents du MPA.

#### 3.3.1 Activité 1: Construction et réhabilitation des bureaux et logements.

Au terme de cette activité, le Projet va réhabiliter ou construire des bureaux pour le siège du Projet à Brazzaville, la DDPA de la Sangha et la DDPA à Mpouya.

#### 3.3.2 Activité 2: Acquisition de moyens de transport.

Au terme de cette activité, le Projet va fournir des véhicules et des motos à la DDPA afin d'assurer le déplacement du personnel, ainsi que des coques, embarcations et pirogues motorisées pour la surveillance des pêcheries.

#### 3.3.3 Activité 3: . Equipement des DDPA.

Au terme de cette activité, les bureaux de la DDPA et des secteurs vont être équipés par du matériel de bureau. En outre, le Projet leur fournira des équipements de travail.

#### 3.3.4 Activité 4: Formation des agents du MPA.

Au terme de cette activité, le Projet va former les agents du MPA aux équipements acquis, aux techniques de base des pêches et/ou d'aquaculture, aux techniques de base du contrôle de qualité du poisson, aux techniques innovantes de pisciculture et de pêche de capture et à l'animation rurale. Des visites d'échanges entre directions départementales sont prévues.

#### 3.4. Composante 4– Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

3.4.1 Coordination. La coordination du Projet sera assurée par une unité de coordination de projet (UCP) qui sera basée à Brazzaville, avec une antenne technique à Makoua. Elle sera composée de: i) un coordonnateur, ii) un responsable administratif et financier, iii) un responsable de la planification et du suivi-évaluation et gestion des savoirs, iv) un spécialiste pêche, v) un spécialiste pisciculture, vi) un spécialiste animation rurale et genre, vii) un spécialiste en passation des marchés, viii) un spécialiste en renforcement des capacités, ix) un comptable, x) deux secrétaires, xi) cinq (5) chauffeurs, (xii) un planton et xiii) un agent de ménage. Une assistance technique internationale fournira un appui à l'UCP en matière de coordination et de gestion de projet et de développement de la filière pêche et pisciculture. Au niveau départemental, les quatre (4) DDPA et les secteurs opérationnels seront chargés de l'exécution du Projet.

3.4.2 Suivi-évaluation. Le système de suivi-évaluation sera mis en place dès le démarrage du Projet. Ce système devra permettre de suivre la planification annuelle des activités, de mesurer les résultats atteints et d'apprécier l'impact. Le système de suivi-évaluation comprendra un spécialiste de la planification, du suivi-évaluation et de la gestion des connaissances, et un adjoint en suivi-évaluation.

3.4.3 Gestion des savoirs. Le Projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles au genre et aux acteurs de la filière au niveau local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du Projet et le partage des savoirs.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

#### 4. Agent principal du projet

4.1 Désignation. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture («MPA»), en sa qualité d'Agent principal du Projet, assurera la tutelle du Projet.

#### 5. Comité de pilotage (« CP »)

5.1. Établissement. Le CP sera constitué par arrêté ministériel. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et en séance extraordinaire si cela est nécessaire.

5.2. Composition. Le CP sera présidé par le Ministre de la pêche et de l'aquaculture ou son représentant et sera composé notamment des représentants des entités suivantes:

- Ministère des finances,
- Ministère du plan,
- Ministère de l'agriculture et de l'élevage,
- Ministère du commerce,
- Ministère de la femme,
- Ministère des petites et moyennes entreprises,
- Présidence de la République, et
- autres parties prenantes.

5.3. Responsabilités. Le CP assure la supervision opérationnelle du Projet. A ce titre, le CP aura pour rôle d'examiner et d'approuver les manuels du Projet, les rapports annuels d'exécution, d'approuver les PTBA et de veiller à la cohérence du Projet et des PTBA avec les politiques nationales, les projets ainsi que les activités des autres partenaires nationaux. Le CP examinera et approuvera les rapports d'audit, vérifiera l'application des rapports d'audit et des recommandations des missions de supervision.

## 6. Unité de coordination du Projet (UCP)

6.1. Établissement. L'UCP a été créée par arrêté ministériel. L'UCP sera basée à Brazzaville, avec une antenne technique à Makoua.

6.2. Composition. La coordination du projet sera assurée par une UCP qui sera basée à Brazzaville, avec un pôle technique à Makoua. L'UCP sera composée de: i) un coordonnateur, ii) un responsable administratif et financier, iii) un responsable de la planification, du suivi-évaluation et gestion des savoirs, iv) un spécialiste pêche, v) un spécialiste pisciculture, vi) un spécialiste animation rurale et genre, vii) un spécialiste en passation des marchés, viii) un spécialiste en renforcement des capacités, ix) un comptable, x) deux (2) secrétaires, xi) cinq (5) chauffeurs, (xii) un planton et xiii) un agent de ménage.

6.3 Responsabilités. L'UCP disposera de l'autonomie administrative et financière nécessaire. Elle sera responsable de la mise en œuvre du Projet. Elle aura avant tout un rôle administratif, de contrôle et de supervision, en ce sens qu'elle assurera: i) la programmation et la coordination des activités; ii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités; iii) la supervision et l'évaluation des prestataires et partenaires du Projet; iv) la coordination des antennes; v) la gestion des ressources du Projet selon le Manuel de procédures administratives et financières; vi) les relations avec les autorités de tutelle y compris l'organisation avec le Fonds des missions de supervision; et vii) la passation des marchés. L'UCP rendra compte régulièrement à l'Agent principal du Projet et au Fonds.

## 7. Directions départementales de la pêche et de l'aquaculture (DDPA)

7.1. Composition et responsabilités. Les DDPA assureront la mise en œuvre des interventions dans la zone du Projet. Les DDPA, placées sous la coordination du pôle technique de l'UCP. Les DDPA partenaires sont ceux de Djambala, Ewo, Owando et Ouessou. Les DDPA seront responsables de i) la coordination du Projet à l'échelle départementale et des liens avec les collectivités locales et l'administration décentralisée; ii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, iii) le suivi rapproché des activités; iv) la mobilisation des acteurs dans la gestion des opérations de mise en œuvre des interventions des prestataires et partenaires et dans le développement de la filière; v) le suivi des enquêtes et de l'alimentation de la base de données par les différents prestataires; vi) la montée de l'information vers l'UCP; et vii) la gestion des connaissances.

## 8. Mise en œuvre

8.1. Le Projet, à travers l'UCP, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des partenaires stratégiques ayant des missions à caractère public et des prestataires de services qui accompagneront les groupements et les différents acteurs de la filière dans les domaines inter alia d'appui conseil, de gestion, de fourniture d'intrants et de réalisation des infrastructures. L'UCP établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les partenaires et prestataires en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation.

9. Manuel d'opérations et Manuel de procédures administratives et financières du Projet (« les Manuels du Projet »)

9.1 Préparation du Manuel d'opérations. L'UCP prépare et finalise le Manuel d'opérations du Projet avec l'appui de l'assistance technique.

9.2. Préparation du Manuel de procédures administratives et financières. Un Manuel de procédures administratives et financières unique pour le Projet détaillera les modalités de la gestion administrative et financière du Projet ainsi que les procédures de passation des marchés.

9.3. Approbation et adoption. L'UCP finalise les Manuels du Projet et les soumet au CP pour approbation et au Fonds pour commentaires et non objection. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés et adoptés.

10. Suivi-évaluation

10.1 Le suivi évaluation sera effectué à travers: i) un suivi interne des activités; ii) des ateliers d'auto-évaluation participatives avec les groupements de pêcheurs et pisciculteurs; iii) une évaluation participative, organisée sous forme d'un atelier annuel d'auto-évaluation; iv) des missions de supervision du FIDA, des missions de suivi mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le MPA; v) la revue à mi-parcours; vi) le rapport d'achèvement et l'atelier de clôture; et vii) des évaluations externes ponctuelles.

## Annexe 2

## Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Consultations	2 460 000	100% HT et Hors Contribution de l'OPEP et du Gouvernement
2. Génie civil	270 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires, de l'OPEP et du Gouvernement
3. Equipements et matériels	1 160 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires, de l'OPEP et du Gouvernement
4. Salaires et indemnités	1 050 000	100% Hors Contribution de l'OPEP et du Gouvernement
Non alloué	550 000	
Total	5 490 000	

\* HT désigne hors taxes

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

« Consultations »: inclut études, formations et assistance technique;

« Equipements et matériels »: inclut les moyens de transport;

« Salaires et indemnités »: inclut les coûts de fonctionnement.

2. Les bénéficiaires contribueront principalement au travers de la main d'œuvre, de matériaux de construction et d'entretien pour les aménagements des infrastructures.

3. Les montants des droits, impôts et taxes sur les biens et services seront payés par le Projet à partir des fonds de contrepartie.

### Annexe 3

#### Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. Recrutement. La sélection du personnel du Projet se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le Fonds, sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. Le recrutement du personnel cadre, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations internes et externes de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Projet.

## Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables y inclus les indicateurs RIMS*	Sources d'informations	Risques et Hypothèses
Objectif global: Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et pisciculteurs grâce au développement de la filière des produits halieutiques	*% Malnutrition chronique infantile est réduite de x% à y% ** *% Indice d'accumulation des biens augmente de x% à y%**  *Durée de la période soudure réduite de x à y mois**	Enquêtes anthropométriques au démarrage et achèvement du projet	Contexte sociopolitique et économique stables
Objectif spécifique: Améliorer durablement la production halieutique pour augmenter les revenus des pêcheurs et des pisciculteurs	Marges de la capture augmentent de 50%/an/pêcheur  Marge de l'exploitation piscicole moyenne augmente de 30% à 50%  Nbre de ménages bénéficiaires: 5.600 (5.000 pêcheurs et 600 pisciculteurs)	Enquête socio-économiques de base et d'achèvement  Statistiques sur la pêche et aquaculture collectées par les DDPA	Amélioration de la réalisation des investissements structurants contenus dans le Plan National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2011-2020)  Participation des jeunes dans les métiers de pêche et de pisciculture Disponibilité de ressources en eau et d'espaces piscicoles (foncier aquacole)
Effet 1: La chaîne de valeur de la filière pêche est renforcée et structurée par l'introduction de pratiques et de technologies efficaces et durables de capture et de transformation.	La capture des pêcheurs bénéficiaires passe de 2.700 tonnes à 4.600 tonnes par an  Ratio de poisson vendu fumé descend de 85% à 70% de la capture	Etudes thématiques Rapports de DDPA Rapports des impôts collectés Fiche synoptique par maillon de la chaîne	Adaptation des pêcheurs des technologies efficaces et durables, participation des pêcheurs à l'élaboration des plans de co-gestion et respect des plans et de leur mise en œuvre.
Produit 1.1. *Les capacités des pêcheurs et leurs associations sont renforcées et se concertent pour une meilleure gestion des pêcheries et un meilleur fonctionnement de la filière	*1.000 pêcheurs formés en techniques de pêche et montage des filets, dont 40% jeunes et 30% de femmes  *20 groupements de pêcheurs renforcés et impliqués dans la co-gestion des pêcheries  Élaboration et mise en œuvre de plans de co-gestion et ZPP: 3 Mise en place d'un système de collecte de données	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA  Rapports RGA  Rapport d'enquête  Plans de gestion des savoirs Fiche synoptique par maillon de la chaîne	Les pêcheurs et leurs associations voient l'intérêt d'avoir une approche filière pour les ressources halieutiques et en conséquence, jouent un rôle plus actif dans la diffusion des techniques améliorées de capture, d'accès aux intrants de pêche et aux marchés ainsi qu'un rôle dans la gestion de la ressource halieutique en définissant les règles du jeu et en renforçant –celles-ci
Produit 1.2 *L'amélioration de la commercialisation des produits halieutiques	500 de Femmes formées et équipées dans la transformation améliorée  Nbre de débarcadères aménagés: 4 Nbre de marchés aménagés: 4 Nbre de chaîne d'unités de glace installés: 4	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Contrats/marchés passés/réalisés  Rapport d'enquête  Plans de gestion des savoirs	Adoption de la glace et bonne gestion/entretien des unités mis en place aussi pour les débarcadères et les infrastructures de marché  Les pêcheurs continuent à fumer le poisson dès sa capture au lieu d'utiliser la glace pour favoriser la vente du frais  La résistance des femmes à utiliser des fours améliorés pour le fumage du poisson
Effet 2: L'accès durable des petits producteurs piscicoles aux intrants (alevins/aliment amélioré) et aux itinéraires	*Nombre de pisciculteurs ayant adopté les techniques et espèces améliorées: 520	Enquête thématique Rapport MPA Rapport RGA	Les itinéraires techniques proposés sont adaptés aux pisciculteurs de la zone de projet et s'approchent de leurs aspirations

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables y inclus les indicateurs RIMS*	Sources d'informations	Risques et Hypothèses
techniques économiquement rentables sont améliorés			
Produit 2.1. Les capacités des pisciculteurs et leurs associations sont renforcées en itinéraires techniques et en gestion/organisation	*600 pisciculteurs formés 50 groupements renforcés Taux de participation aux formations: femmes 30% et jeunes 40 %	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Fiches synoptiques	Les associations de pisciculteurs jouent un rôle actif dans la diffusion des techniques améliorées et accès aux intrants de production.  Le changement de la mentalité des pisciculteurs
Produit 2.2. La capacité de production d'alevins et des aliments composés est améliorée.	85% des pisciculteurs appuyés utilisent les alevins améliorés  85% des pisciculteurs adoptent l'aliment amélioré	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Rapports de compte d'exploitation	Les exploitations privées de production d'alevins ont achevé l'installation des écloseries et ont le capital nécessaire pour le fonctionnement rentable de leurs exploitations  Les fabriques pour l'aliment sont disponibles
Effet 3. Les capacités de pilotage et d'appui conseil du MPA sont renforcées en équipements et en personnel qualifié.	*Les agents nécessaires sont recrutés et formés	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA	Ratification et mise à disposition dans les délais du budget du gouvernement  Prise en charge effective de la mise en œuvre du projet
Produit 3.1. Les capacités techniques et institutionnelles des services déconcentrés de l'État (DDPA et secteurs) sont renforcées le suivi sectoriel.	Nbre de DDPA équipées: 4  Nbre de secteurs équipés: 7  Nbre des agents pêche et aquaculture qualifiés recrutés: 11  Une évaluation annuelle des performances est menée par un cabinet externe à partir de l'année 2 (5)	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA  Evaluation des performances	Mise à disposition des fonds du MPA dans les directions et recrutement et déploiement des agents sur le terrain Formation continue avec ENSAF appréciée par MPA et les étudiants
Produit 3.2. Les capacités de pilotage et d'appui des agents du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sont renforcés (agents formés)	*Nbre Ateliers techniques production: 4  Nbre d'ateliers formation administrative: 1  Une évaluation annuelle des performances est menée par un cabinet externe à partir de l'année 2 (5)  :2	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA PC/rapports d'atelier Rapports de mission Plan de gestion des savoirs  Evaluation des performances	Recrutement de prestataires adéquats et adhésion des agents aux différentes activités.

## Légende

\*Indicateurs RIMS

\*\*Les valeurs seront renseignées lors de l'enquête de base

NB. Tous les indicateurs seront désagrégés par sexe et âge dans la mesure du possible